

Le CAP

histoire et actualité d'un diplôme (1911-2011)

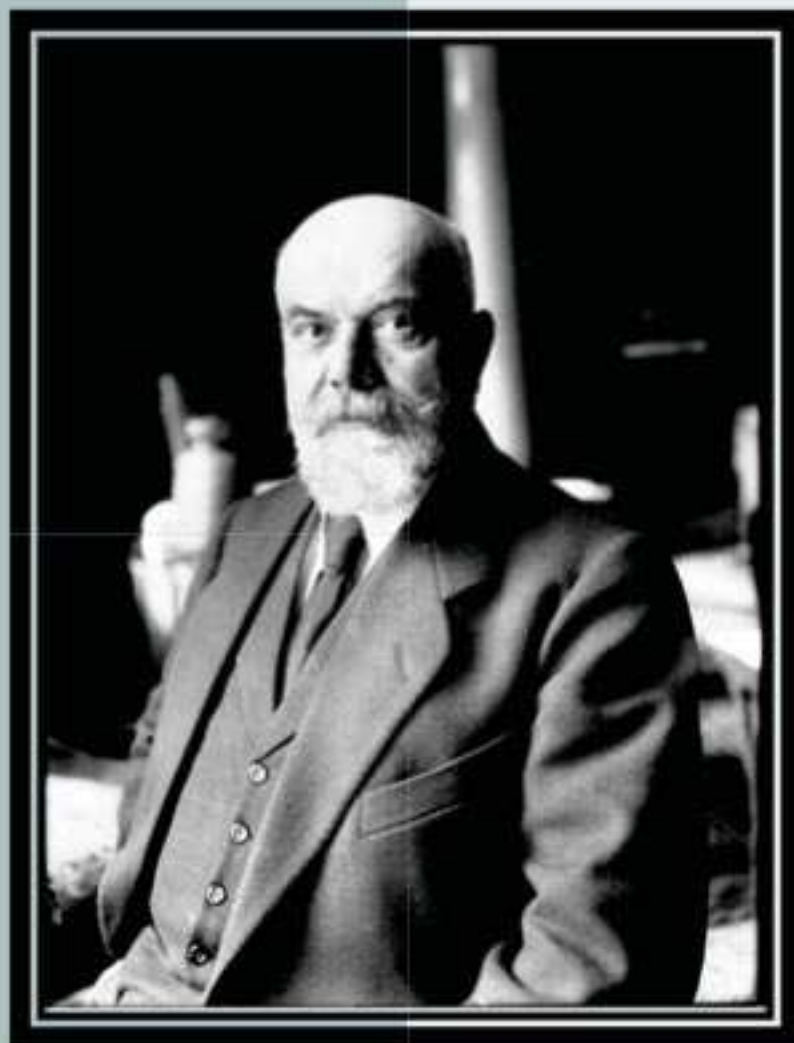
L'exposition entend retracer un siècle d'histoire de la formation professionnelle des ouvriers et des employés.

S'appuyant sur des textes officiels, des documents d'archives et des photographies, l'exposition présente en trois volets, la genèse, l'évolution et l'organisation des formations conduisant au diplôme emblématique de la qualification ouvrière, reconnu comme tel dans les conventions collectives.



Les acteurs

Placide Astier



Fils de petits propriétaires terriens, il est repéré par son instituteur qui le pousse à continuer des études d'abord comme apprenti chez un pharmacien de Montélimar, ensuite à l'École de pharmacie de Paris. Il est le créateur de plusieurs spécialités comme le « Kola Astier » présenté comme « aliment d'épargne, anti-neurasthénique, régulateur du cœur, excitant du système musculaire » qui lui valut une réputation internationale.

Député radical-socialiste de l'Ardeche de 1898 à 1910, puis sénateur inscrit au groupe de la gauche démocratique de 1910 à 1918, il était membre de la commission parlementaire du Commerce et de l'Industrie. C'est à ce titre qu'il rédige en mars 1906 le rapport favorable au projet de loi du 13 juillet 1905 relatif à l'enseignement technique industriel et commercial présenté par F. Dubief.

Plaidant en faveur de l'obligation des cours professionnels, Astier reprend en son nom le projet de 1905 et dépose une proposition de loi le 4 mars 1913 qui ne sera examinée par le Sénat qu'en 1916 et votée par la Chambre des députés le 4 juillet 1919.

Le milieu parlementaire favorable à la formation professionnelle

Fernand Dubief
(1850-1916)



Médecin aliéniste, député radical-socialiste de Saône-et-Loire de 1893 à 1910 puis de 1914 à 1916. Ministre du Commerce et de l'Industrie de janvier à novembre 1905, puis de l'Intérieur de novembre 1905 à mars 1906 dans le gouvernement de Maurice Rouvier qui rassemblait des radicaux modérés, des radicaux-socialistes et des socialistes de gouvernement comme Aristide Briand.

Le 13 juillet 1905, Dubief dépose à la Chambre des députés, le projet de loi sur l'enseignement professionnel dont le titre V prévoit l'organisation de cours professionnels gratuits, obligatoires, pendant la journée de travail, sanctionnés par un examen et un diplôme : le **Certificat de Capacité professionnelle**.

Le 17 mars 1906, le projet Dubief est l'objet d'un rapport très favorable rédigé par P. Astier au nom de la commission parlementaire du commerce et de l'industrie.

Modeste Leroy
(1855-1934)



Juriste de formation, député de l'Eure de 1893 à 1919, inscrit au groupe de la gauche démocratique. S'intéresse principalement à l'enseignement technique et professionnel en faveur duquel il plaide lors des discussions de chaque budget. Il est, avec G. Dron, l'un des membres fondateurs de l'AFDET.

Maurice Dron
(1856-1930)



Médecin, maire radical de Tourcoing, député puis sénateur du Nord. Un des fondateurs de l'AFDET en 1902.

Auteur de propositions de loi concernant la responsabilité des accidents du travail, le repos obligatoire des femmes, l'interdiction du travail industriel aux accouchées, la réglementation du travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, sur l'insaisissabilité des salaires, gages, appointements et petits traitements, sur l'organisation de l'apprentissage.

Avec Edmond Labbé, il fait de Tourcoing un véritable laboratoire de l'enseignement technique et des cours professionnels.

Le milieu parlementaire favorable à la formation professionnelle



Isidore Cuminal
(1863-1938)

Juriste de formation, fonctionnaire à la préfecture de la Seine et journaliste. Proche collaborateur de Placide Astier, il participe activement à la préparation de la loi du 25 juillet 1919. Sénateur radical de l'Ardèche de 1920 à 1938. Il présidera le Conseil de perfectionnement du Conservatoire national des Arts et Métiers.



Vincent de Moro-Gaffieri
(1878-1956)

Avocat célèbre qui a notamment défendu l'anarchiste Dieudonné, Joseph Caillaux, Landru, le militant communiste Dimitrov. Député de la Corse de 1919 à 1928 (Parti républicain-socialiste) puis de la Seine de 1946 à 1956 (Parti Radical-Socialiste).

Sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique dans le gouvernement du Cartel des Gauches, de juin 1924 à avril 1925.



Victor Le Gorgeu
(1881-1963)

Médecin de l'armée coloniale, maire de Brest, sénateur radical-socialiste du Finistère de 1930 à 1945. Défenseur de la laïcité de l'État et partisan du développement de l'enseignement professionnel, des écoles commerciales et nautiques.

Sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique dans le second cabinet Chautemps (1933-1934). Il fait partie des 80 parlementaires qui votèrent contre le projet de loi constitutionnelle le 10 juillet 1940.



Alfred Jules-Julien
(1882-1977)

Avocat, adjoint d'Édouard Herriot à la mairie de Lyon, député radical du Rhône de 1931 à 1940 puis de 1946 à 1955, sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique de janvier 1936 à avril 1938 dans les cabinets Sarraut, Blum et Chautemps.

Le premier sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique

Pierre Coupat



Ouvrier aiguiser. Membre du syndicat des ouvriers mécaniciens dès l'âge de 18 ans il est l'un des pionniers du socialisme révolutionnaire dans la région de Saint-Etienne. Proche de Jules Guesde et de Benoît Malon, il rejoint ensuite les rangs des « possibilistes » de Paul Brousse, puis Jean Allemane. Son évolution vers un réformisme de plus en plus affirmé, le rapproche d'Alexandre Millerand. Élu au Conseil supérieur du Travail en 1903, il fait figure de caution ouvrière des socialistes réformistes.

Le 20 janvier 1920, Millerand alors président du Conseil du gouvernement du Bloc national, crée pour lui le sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique, poste qu'il conservera jusqu'en janvier 1921. C'est à ce titre que Coupat signe les textes qui concernent l'ouverture des cours professionnels et les premiers CAP.

Les directeurs de l'Enseignement Technique de 1920 à 1961



Edmond Labbé
1920-1933



Hyppolyte Luc
1933-1944



Paul Le Rolland
1944-1947



Albert Buisson
1947-1960



Marcel Reverdy
1960-1961

Les lieux de formation

Les cours professionnels municipaux avant 1914

Avant 1914, certaines municipalités organisent des cours professionnels destinés aux jeunes apprentis mais aussi aux adultes auxquels sont destinés des cours de formation initiale et de perfectionnement.

L'école municipale d'apprentissage d'Ivry en 1912



Un atelier de l'école d'Ivry



Une salle de dessin de l'école d'Ivry

Par l'action concertée du maire, Gustave Dron, et de l'inspecteur général de l'enseignement technique Edmond Labbé, la ville de Tourcoing se présente comme un véritable laboratoire de « l'enseignement professionnel » fondé sur la collaboration entre l'école pratique de commerce et d'industrie, les employeurs, les syndicats ouvriers et la municipalité.

Cours professionnels municipaux de Tourcoing (1913)



Le cours de cordonnerie



Le cours de mouleurs



Le cours de plombiers-zingueurs



Le plus vieux et le plus jeune élève

Les cours professionnels des bourses du travail

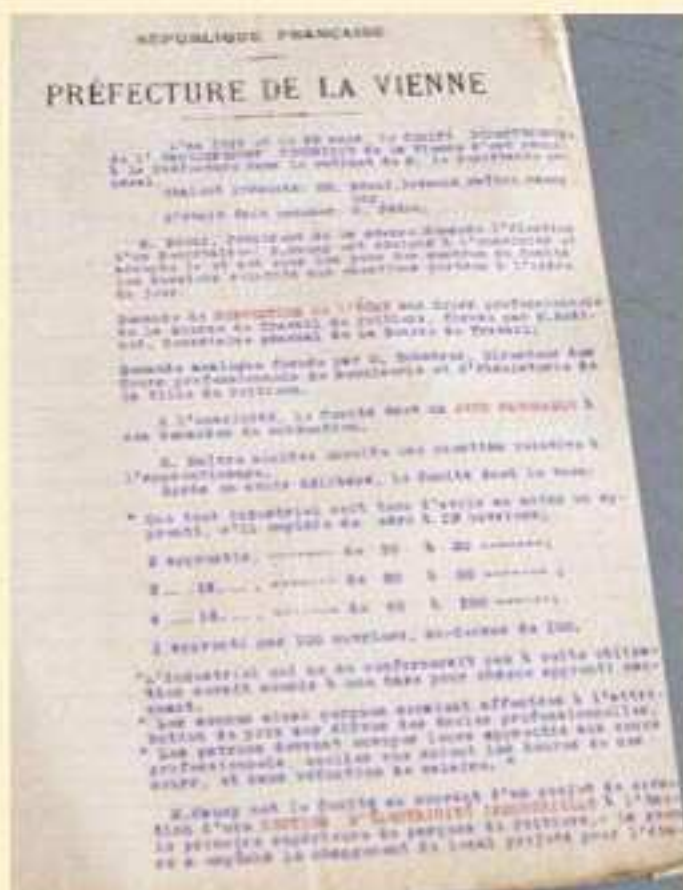
Les bourses du travail se veulent des lieux d'éducation ouvrière et de formation professionnelle. Plusieurs d'entre elles ont effectivement organisé des cours professionnels animés par les ouvriers eux-mêmes.



Offre de formation en 1915



Fonctionnement (1914-1915)



Réunion du comité départemental de l'enseignement technique (1918)

La bourse du travail de Poitiers fondée en 1902, permet, lors de cours du soir, d'enseigner leur métier à quelques 60 apprentis et ouvriers en 1914-1915. Assurant une formation gratuite et publique, cet établissement nécessite des subventions du département, de la commune, de la Chambre de commerce et de l'Etat.



Offre de formation en 1917

Les centres de formation des grandes entreprises publiques



École SNCF de Santenay
(Côte-d'Or)



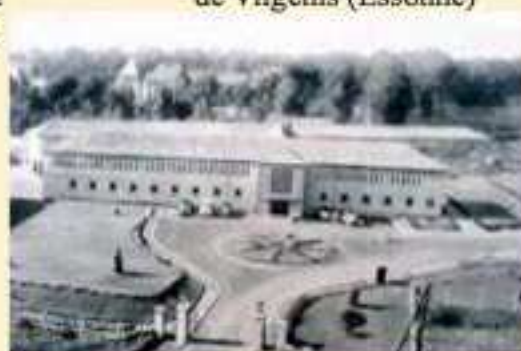
Centre national d'instruction EDF
de Gury-le-Châtel
(Seine-et-Marne)



Centre d'instruction Air-France
de Vilgénis (Essonne)



École des apprentis mécaniciens de l'armée de l'Air de Rochefort



École pratique des Mines de Forbach

Les centres de formation des grandes entreprises privées



École de la Société des Ateliers et
Chantiers de la Loire (Nantes)



École de la Compagnie Fives-Lille
(apprentis-modelleurs)



École professionnelle des chauffeurs d'Argenteuil
(Chambre syndicale de la réparation automobile)



Centre de formation de l'Association Lyon-Sud des
industries chimiques (Saint-Fons)

Les centres d'apprentissage de l'Enseignement technique à la Libération

Officiellement organisés par la circulaire du 7 mai 1945, les centres d'apprentissage de l'Enseignement technique se mettent en place dans des conditions matérielles très difficiles : avant que ne soient lancées des constructions nouvelles, les élèves s'installent parfois dans des bâtiments complètement inadaptés : châteaux confisqués à des collaborateurs, édifices militaires transformés en écoles, etc...

Les locaux de l'École Normale Nationale d'Apprentissage (ENNA) de la rue de la Roquette à Paris, destinée à la formation des professeurs (à gauche) ou ceux du CA des Arts graphiques de la rue Le Bua (à droite) témoignent de la grande vétusté de certains bâtiments.



CA aménagé dans un ancien blockhaus Le Vigean, Eysines (Gironde)



CA de Mayenne installé dans une propriété bourgeoise



CA du Bâtiment à Montrouge



CA de Capbreton (Landes)



CA de Colombes

Les cours professionnels des chambres des métiers

La loi Walter-Paulin du 10 mars 1937 stipule que les chambres de métiers « participeront à l'organisation de l'apprentissage dans les entreprises artisanales ». Effectué à l'atelier, sous la responsabilité de l'artisan, cet apprentissage est complété par des cours professionnels.

Un maître artisan maréchal-ferrant et ses apprentis



Chambre des métiers de Vendée : cours de technologie textile



Atelier-école des métiers féminins de la chambre de commerce de Paris



Chambre des métiers de Vendée : cours d'enseignement général à Sainte-Hermine

Les écoles de métiers

Spécialisées dans une activité particulière, les écoles de métier « prennent la dénomination de la profession ou du métier pour lequel elles sont créées ». Elles ont été instituées par la loi Astier et organisées par le décret du 12 juillet 1921. Elles constituent alors une forme inédite de possible collaboration entre État, communes et organisations patronales.



École des métiers du Bâtiment de Felletin (Creuse)



École des travaux publics d'Éggletons



École de tonnellerie, Grand Pré-au, Halle aux vins, Paris (5^e)



École d'optique appliquée, boulevard Pasteur, Paris (15^e)



École française de meunerie, rue Nicolas Fortin, Paris (13^e)

« Former l'Homme, le travailleur, le citoyen »

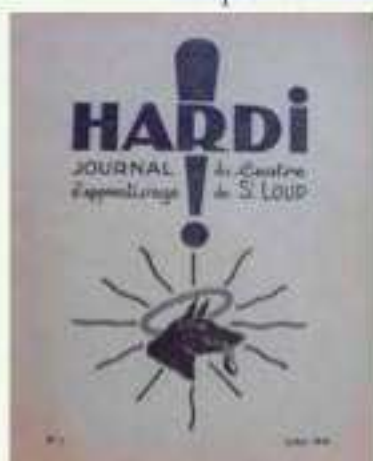
Centre d'apprentissage de Saint-Jean-de-Braye (Loiret)

« L'enseignement technique associe l'apprentissage manuel à l'acquisition d'une culture technique fondée sur les données mathématiques et scientifiques. Le tout est couronné par un enseignement général répondant aux curiosités désintéressées et aux besoins les plus généraux de l'esprit humain ».

F. Canonge,
Professeur
d'ENNA,
membre de
la commission
Langevin-Wallon



« Pourquoi sommes-nous à Saint-Loup ? »



La revue des élèves : *Hardi !*



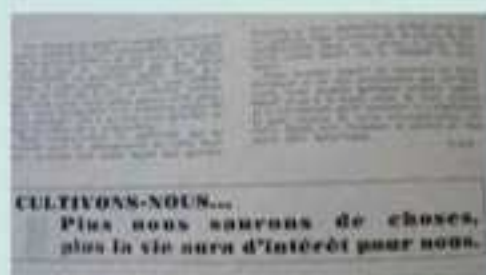
Préambule du cahier d'atelier

"Former l'Homme"

« En droit, l'ouvrier est aussi un citoyen et un homme. Comme tel il n'est pas un moyen mais une fin ; il doit non seulement être capable de produire, mais aussi de penser ; il a droit à la culture par laquelle on devient homme, c'est-à-dire un être libre ».

(E. Herriot, 1926)

CAP de charpentier (1946) 3e année



Extrait du journal des élèves du
CA de Saint-Jean-de-Braye



Cours de calcul



Cours de science

CAP de maçon (1946) 3e année



Cours d'histoire



Travail d'élève
de 3e année



Cours de géographie

"Former l'Homme"

Cours de CAP de maçon 3e année



Cours d'arithmétique

Cahier de lecture expliquée

Récitations



"Former le travailleur"

« Le but à atteindre est de préparer les élèves à l'exercice d'une profession qualifiée. La preuve de cette formation est la possession du Certificat d'aptitude professionnelle-le CAP ».

Encyclopédie générale de l'éducation française, L'Enseignement technique, 1954

**La formation pratique comprend
le dessin professionnel, la technologie, l'atelier.**

L'enseignement du dessin



Dessin CAP maçon
Devoir d'élève de 2^e année (1955)



Dessin professionnel CAP maçon
Devoir d'élève de 2^e année (1955)



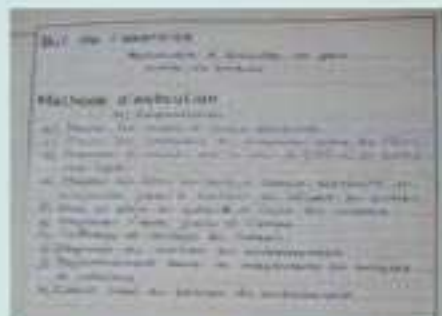
Dessin professionnel CAP maçon
Devoir d'élève de 3^e année (1956)

Salle de technologie au lycée
technique Maximilien Perret à
Vincennes (1996)

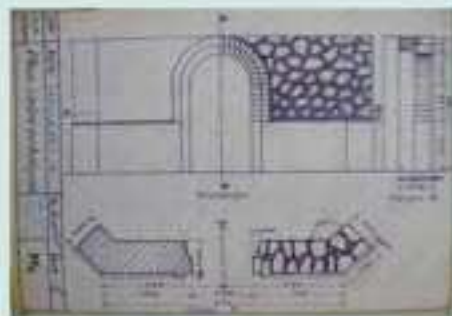


(Photo D. Tacaille)

Exécution d'un plein cintre en brique CAP maçon 3^e année (1956)



Fiche de consignes



Dessin technique



Fiche d'exécution

"Former le travailleur"

La pédagogie mise en œuvre

Un espace particulier : l'atelier dans l'école



Le professeur d'atelier :
« l'exemple vivant de
ce qu'il exige »
Photo D. Tacaille



A la fin du XXe siècle, toujours
« l'action d'homme à homme »
Photo D. Tacaille



La transmission du geste professionnel
Photo D. Tacaille



La confrontation à la résistance de la matière
Photos D. Tacaille

"Former le citoyen"

Création d'un syndicat des élèves au centre d'apprentissage du bâtiment de Saint-Jean-de-Braye (Loiret) 1946



Extraits de la
revue des élèves

Législation, hygiène, prévention

II. LÉGISLATION, HYGIÈNE, PRÉVENTION DES ACCIDENTS

Législation :

Le maître, Associations professionnelles, patronales et ouvrières, La formation professionnelle, Contrat d'apprentissage, Convention du travail, contrat de travail et contrats collectifs, Sécurité sociale, Accidents du travail, Allocations familiales, Protection de la famille, aide, conciliation, Arbitrage, Conseil des Professions.

Hygiène :

- Hygiène de la personne, de la peau, des voies respiratoires, de l'appareil digestif, du système nerveux.
- L'eau, l'air, les aliments.
- Hygiène de la maison et de l'atelier.
- L'asthme, la tuberculose, les maladies vénériennes.
- Les maladies contagieuses, vaccination.

Prévention des accidents :

a) Causes des accidents du travail :

- Causes originelles : physiologiques, psychologiques, techniques, saisonnières.

b) Conséquences de l'accident du travail :

- pour l'ouvrier
- pour l'employeur
- pour la collectivité.

c) Moyens d'éviter les accidents :

- remèdes aux causes originelles
- remèdes aux causes immédiates
- surveillance des ateliers et des chantiers

d) L'esprit de sécurité :

- connaissance du danger
- connaissance et application de la prévention



Programme du CAP de menuisier en sièges
Arrêté du 1er juillet 1955

Cours de législation du travail
CAP de maçon (1955)

Orienter, sélectionner, encadrer

Les « billets de permission » témoignent des vicissitudes de l'Histoire au moment de la Libération :

Mars 1944 : le « Centre de formation professionnelle » dépend du Commissariat général de la Jeunesse et l'élève est un... « équipier ».



Juillet 1945 : l'« école professionnelle » des métiers du bâtiment est placée sous l'égide de la République et le jeune est devenu un... « élève ».



Dans la plupart des cas, l'entrée dans les centres d'apprentissage se fait sur examen à la sortie de l'école primaire pour des enfants âgés de 14 ans.

La sélection à l'entrée du CA du bâtiment de Saint-Jean-de-Braye (Loiret) en 1953



Etre le meilleur n'est pas... suffisant !



Appréciations successives portées sur le cahier de notes du meilleur élève de la classe de CAP de maçon du CA de Saint-Jean-de-Braye (Loiret) 1954

L'orientation des jeunes en CET vue par un médecin en 1965

Jeune apprenti de 14 ans dans une école de la Marine nationale



EN ENSEIGNANT MÉTIERS ET EN L'ORIENTATION

Comment ces adolescents, de quatorze ans, ont-ils obtenu, pendant les heures, leurs premières professionsnelles ?

Il s'agit d'adolescents qui ont obtenu ces deux diplômes (le diplôme professionnel et le diplôme de fin d'études) en fin de classe de quatorze ans.

Il s'agit de jeunes, d'un quatorze ans, qui ont obtenu, à des échelles, les diplômes de fin d'études, les diplômes de fin d'études, les diplômes de fin d'études.

C'est la première fois que les jeunes, en fin de classe de quatorze ans, ont obtenu, pendant les heures, leurs premières professionsnelles.

Ces jeunes ont obtenu, pendant les heures, leurs premières professionsnelles.

La fin de leur scolarité, qui a été obtenue, pendant les heures, leurs premières professionsnelles.

La fin de leur scolarité, qui a été obtenue, pendant les heures, leurs premières professionsnelles.

La fin de leur scolarité, qui a été obtenue, pendant les heures, leurs premières professionsnelles.

La fin de leur scolarité, qui a été obtenue, pendant les heures, leurs premières professionsnelles.

La fin de leur scolarité, qui a été obtenue, pendant les heures, leurs premières professionsnelles.

La fin de leur scolarité, qui a été obtenue, pendant les heures, leurs premières professionsnelles.

La fin de leur scolarité, qui a été obtenue, pendant les heures, leurs premières professionsnelles.

... Les jeunes professionnels...

... Les jeunes professionnels...

... Les jeunes professionnels...

... Les jeunes professionnels...

... Les jeunes professionnels...

... Les jeunes professionnels...

... Les jeunes professionnels...

... Les jeunes professionnels...

... Les jeunes professionnels...

... Les jeunes professionnels...

... Les jeunes professionnels...

... Les jeunes professionnels...

... Les jeunes professionnels...

... Les jeunes professionnels...

... Les jeunes professionnels...

... Les jeunes professionnels...

... Les jeunes professionnels...

Interprétation et sondages sur la question de l'orientation. Les médecins évoquent les « mobiles des sujets » entre influence familiale et préjugés sociaux

L'examen du CAP

Entre les deux guerres : peu de candidats.

Le CAP à Châtelleraut (Vienne) en 1934

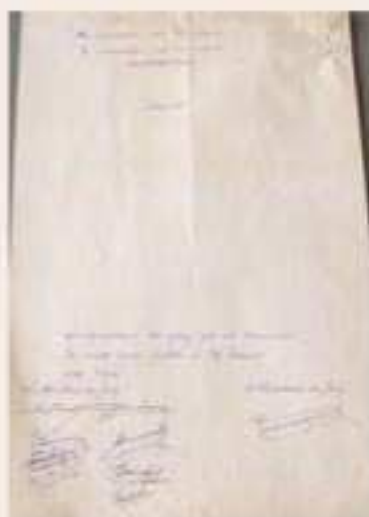
« Les jeunes gens et jeunes filles qui ont suivi, pendant trois ans au moins les cours professionnels, sont admis à concourir pour le certificat d'aptitude professionnelle. »

Ce certificat est délivré à ceux qui subissent l'examen avec succès. »

(Article 47 de la loi
Astier)



Le CAP à Montmorillon (Vienne) en 1940



L'examen du CAP

L'examen vécu par les élèves d'un Centre d'apprentissage en 1946



Journal des élèves du CA de Saint-Jean-de-Braye (Loiret)

Les épreuves d'enseignement général du CAP dans les années 1960



Epreuve de Français
CAP Aviation 1965



Epreuve de Mathématiques
CAP Aviation 1965



Epreuve de Législation, Hygiène,
Instruction Civique
CAP Aviation 1965



Epreuve de Prévention des accidents
CAP Aviation 1965

Les épreuves de technologie du CAP dans les années 1960

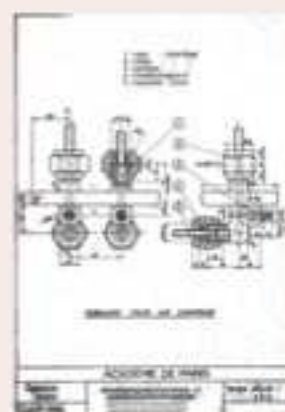


Epreuve de Technologie générale
CAP Aviation 1965



Epreuve de Technologie professionnelle
CAP Aviation 1965

Les épreuves de dessin du CAP dans les années 1960



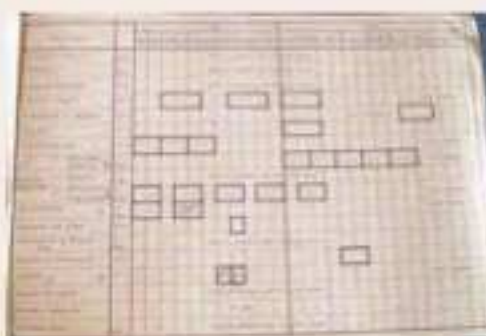
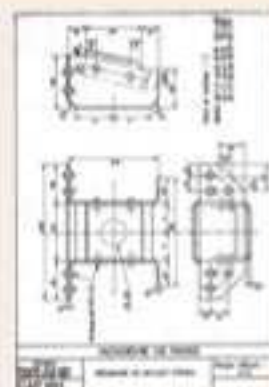
Les épreuves pratiques du CAP dans les années 1960



Epreuve de démontage-remontage
d'un équipement
CAP Aviation 1965



Epreuve d'Exécution d'une pièce
CAP Aviation 1965



Horaires des épreuves pratiques
Académie de Poitiers 1969



Liste de matière d'œuvre et
d'outillage pour les épreuves
pratiques de CAP fraiseur
1969

Des copies de CAP dans les années 1960



Déroulement des épreuves pratiques du CAP dans les années 1950



Examen CAP Arts ménagers
Mulhouse



Examen CAP Charpentier
Strasbourg



Examen CAP Mécaniciens
automobiles

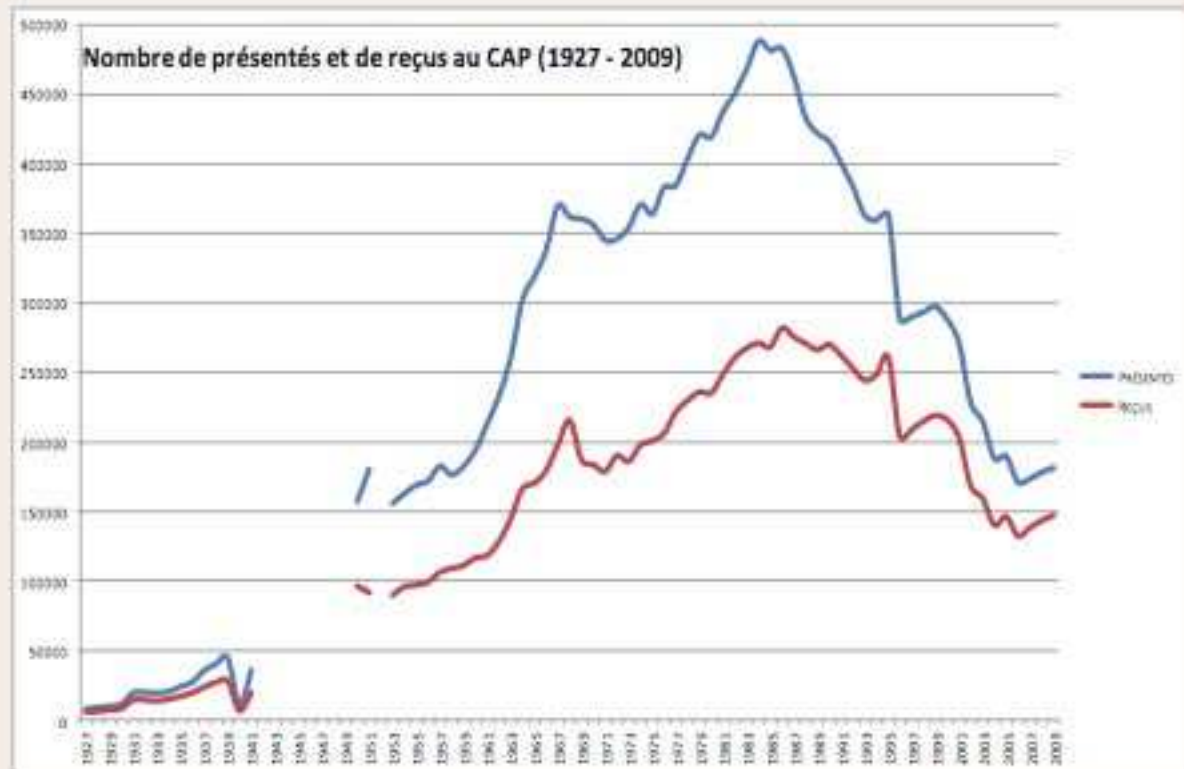


Examen CAP Tailleur Dame
Strasbourg



Examen CAP Maçon
Strasbourg

L'évolution générale des effectifs présents et reçus au CAP



Sources : AFDET, ministère de l'Education nationale
(Acadoc) et Cereq (Reflet).



Sources : ministère de l'Education nationale (Acadoc) et
Cereq (Reflet).

Le diplôme du CAP et sa reconnaissance

« Nous entendons que le possesseur d'une qualification soit protégé, que toute sanction d'études soit reconnue par l'employeur, qu'un apprenti formé, qu'un adulte ayant fait l'effort d'apprendre ne soit pas traité pendant la période d'adaptation nécessaire comme un manœuvre sans qualification. Les arrêtés de salaires, les conventions collectives devront obligatoirement contenir des clauses à cet effet ».

Projet de loi du
12 avril 1949

Le diplôme



Le CAP
d'ajusteur en 1948



Le CAP de maçon en 1956
(dimensions réelles 15*22 cm)



Le CAP d'ébéniste en 1964



Le CAP de peintre
en carrosserie en 1993



Le CAP
de cuisine en 1995



Le CAP
de vente en 1996



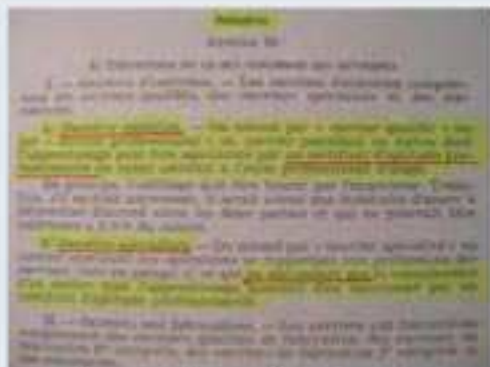
Le CAP
de petite enfance en 2007

La reconnaissance symbolique



Médaille du CAP offerte par le Comité central de coordination de l'apprentissage (CCCA) du Bâtiment et des Travaux publics

La reconnaissance salariale dans les conventions collectives



Convention collective des industries des abrasifs de la région parisienne
4 septembre 1936



Convention collective des industries chimiques de l'Oise
16 février 1937



Convention collective des industries chimiques de la région lyonnaise
14 avril 1937



Classement des débutants à l'embauche à Air France en 1949



Accord du 10 août 1978 sur la révision des classifications dans les industries chimiques

Le CAP

histoire et actualité d'un diplôme (1911-2011)

Exposition réalisée par

Pauline CHAINTRIER,
doctorante en Histoire,
Université de Poitiers,
CRIHAM (ex Gerhico-Cerhilim EA 4270)

Avec la complicité de Guy BRUCY,
Université Picardie / Jules Verne

Sur l'initiative de Gilles MOREAU,
Université de Poitiers, **GRESO EA 3815**

Les organisateurs du colloque remercient vivement
Messieurs Christophe Joneau, Yvon Mailloux et Raymond Velleret
qui ont contribué à la réalisation de cette exposition en prêtant
aimablement leurs documents personnels (cahiers, diplômes, revues...) ainsi que Corinne Boursiquot, Ludovic Boursiquot et Jérôme Chateau.



Conception graphique :
Pauline CHAINTRIER